

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS ARCHIVES DU 12 OCTOBRE 2017 A VENISSIEUX

Participaient cette réunion :

Organisme	Département	Nom	Prénom	Fonction
CPAM	ARDECHE	SCALESSE	Sandra	assistante de direction
CPAM	DROME	ALBERICCI	Caroline	Responsable de la maîtrise des risques
CPAM	RHONE	OHL	Martine	Documentaliste
CPAM	HAUTE SAVOIE	HUBOUX	Xavier	services généraux
CAF	ARDECHE	COGNET	Jérôme	Responsable de la maîtrise des risques et MSI
CAF	AIN	EL GHAFLOULI	Bouchra	Technicien de l'information
		MARECHAL	Stéphane	manager
CAF	LOIRE	DUCHAMP	Corinne	service logistique
		ECHARTEA	Sarah	assistante de direction
CARSAT	RHONE-ALPES	ALFARO	Nathalie	archivage général

MSA	ALPES DU NORD	DELAUVAUD	Nicole	responsable logistique/poste de travail /courrier GEDE
DRSM	RHONE-ALPES	HELLEL	Laurence	responsable documentation
URSAF	RHONE-ALPES	RICHARD	Jean- Daniel	Fondé de Pouvoir

Bruno GOURRY accueille les participants et présente les excuses des Archives Départementales du Rhône, empêchées ce jour. Il souhaite qu'un groupe de correspondants archives se forme aujourd'hui, le désengagement de l'UCANSS ayant des conséquences dans les organismes : en 2006 90% des organismes déclaraient avoir un correspondant archives ; en 2014 à peine 20% le citaient. Ce groupe pourrait être informé des évolutions à venir, notamment à la suite de la loi Sapin d'avril 2017, qui allonge certaines durées de conservation.

Elisabeth NALLET remercie Bruno de son accueil chaleureux dans ces locaux chargés d'histoire. Elle se réjouit de cette rencontre et des échanges qu'elle va permettre entre les organismes des diverses branches du régime général et de la MSA, représentée à cette réunion. La fonction de gestion des archives est souvent solitaire et le partage des questions et réponses doit permettre à chacun de s'appuyer sur d'autres.

L'ordre du jour prévu va être modifié pour faire la visite du centre à la fin de la rencontre en même temps que la présentation du site internet du comité d'histoire.

## 1. Présentation du Centre Régional d'Archives Historiques (CRAH)

Bruno GOURRY rappelle que ce centre a été ouvert en novembre 1982.

La loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives (désormais livre II du Code du Patrimoine) inclut de manière explicite dans son article 3 les organismes privés chargés d'une mission de service public dans les archives publiques.

La lettre ministérielle n° 1567 du 15 juin 1982 relative à la conservation des archives des organismes de Sécurité sociale du régime général confie, sur proposition du Président du Comité d'Histoire et faute d'espace disponible prévu aux archives départementales, à l'UCANSS l'organisation de la conservation des archives historiques des caisses. Il est alors prévu d'ouvrir 5 centres régionaux en France pour recueillir, conserver et mettre à disposition ces archives, sous le contrôle des archives départementales de leur lieu d'implantation. Ces centres sont gérés par une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public.

Le premier de ces centres est celui de Lyon, géré par la CAFAL; ont suivi celui du Mans en 1986, géré par la CPAM, pour la Bretagne et les pays de Loire, puis celui de Bordeaux en 1987, géré par la CAF, pour l'Aquitaine. Seuls 22 départements ont bénéficié de tels centres.

Le centre de Lyon est désormais le seul qui subsiste. Bruno GOURRY rappelle les travaux préparatoires à la circulaire actuellement en vigueur (AD-2000-01), auxquels il a participé pour actualiser la lettre ministérielle n°1567. Dans le cadre mis en place par l'UCANSS de la circulaire AD-200-01, des formations de correspondants archives ont eu lieu dans toutes les régions, et notamment au CRAH pour Rhône-Alpes.

La circulaire en vigueur doit à son tour être revue et de très nombreux points restent en débat. Les moyens de communication à notre disposition devraient faciliter les échanges sur ces sujets.

Une question posée sur l'archivage des données électroniques conduit à présenter les travaux du Comité Rhône-Alpes d'histoire.

## 2. Présentation du Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité sociale

Elisabeth NALLET évoque le rôle joué par Pierre LAROQUE en 1945, puis son souhait en 1972 de conserver la mémoire de cette institution qu'il avait fortement contribué à mettre en place. Le Comité d'Histoire a ainsi été créé par Edgar FAURE au ministère chargé de la sécurité sociale, sans personnalité juridique propre. Il s'est doté d'un conseil scientifique, composé d'universitaires, historiens principalement. Il a également suscité la création d'une association (loi 1901) susceptible de collecter des cotisations et d'apporter un soutien financier à la publication d'ouvrages sur l'histoire de la sécurité sociale.

Ces organes sont tripartites et regroupent les caisses nationales de sécurité sociale, tous régimes et toutes branches, les universitaires et les représentants des archives au niveau national.

Le site <http://www.securite-sociale.fr/-Comite-d-histoire-de-la-Securite-sociale> présente ce comité.

Les régions ont été invitées à créer des associations loi 1901, tripartites également. Ces comités connaissent des périodes d'activité et d'autres de sommeil, en général, car ils dépendent de bonnes volontés.

Le comité de Rhône-Alpes, après une activité de 2000 à 2011, s'est réveillé en 2015. Il travaille sur 3 axes : la promotion de travaux universitaires en proposant des bourses à de jeunes chercheurs, l'enseignement de la sécurité sociale au lycée, en lien avec l'EN3S, et les archives. Il souhaite s'assurer de la conservation des archives des organismes de la région selon la réglementation, mais aussi contribuer à la réflexion nationale sur la préparation de l'archivage des données numériques, qui n'est pas encore effective ni claire, avec des démarches diverses selon les branches et les régimes.

## 3. Echanges sur la réglementation (circulaire AD 2000-01)

Après un bref rappel des principes de base de la circulaire, distribuée en séance, (autorisation préalable à toute destruction à demander aux Archives Départementales, évolution du statut des documents au fil du temps, collecte régionale des archives historiques au CRAH), et la remarque de l'exclusion de la MSA (qui dépend du ministère de l'agriculture et reste sous la loi de 1979) du champ d'application de cette circulaire, un tour de table permet à chacun de s'exprimer sur le sujet. Voici les principaux points évoqués.

- des situations d'organismes diverses : certains ont une longue expérience et pratique dans des organismes habitués à cette gestion ; d'autres au contraire veulent retrouver cette fonction un peu oubliée avec le départ des personnes qui en étaient chargées. Les versements d'archives historiques ne sont pas toujours faits.
- Les déménagements ou le manque de place constituent pour la plupart une opportunité pour poser la question des archives et prendre des décisions sur ce sujet souvent reporté à des temps plus favorables.
- de vraies questions pour tous, notamment sur les règles à respecter. Les archives de l'action sociale posent souvent problème. Des tableaux de gestion adaptés sont souhaités unanimement. Des documents devraient être conservés au-delà de la circulaire, comme les dossiers du personnel, la communication, les photos, voire le matériel devenu obsolète...
- des structures nationales plus ou moins loquaces sur la question de l'archivage, le plus souvent confié aux agents comptables et inclus dans la maîtrise des risques. La notion d'archivage historique est absente des procédures nationales, même à la CNAV qui a beaucoup avancé sur le sujet avec son « record manager », tout comme la CNAF.
- des relations avec les Archives Départementales diverses, inexistantes parfois, plus ou moins anciennes, avec des interlocuteurs plus ou moins avertis de la situation des organismes et pouvant avoir des positions diverses de ce fait, ou semblant vouloir éviter d'en prendre ; d'autres ont mis en place des accords pour des destructions de masse simplifiées. Les Archives Départementales du Rhône ont commencé à aller voir les organismes sur place. Les organismes relevant de plusieurs départements n'ont pas les mêmes réponses selon les lieux.
- de bonnes pratiques : l'importance de la communication en interne, avec la constitution d'un réseau de personnes sensibilisées aux archives susceptibles d'éviter des classements verticaux inconsidérés. Des groupes de travail débouchant sur des protocoles par services développent la culture de l'archivage.

La MSA, guichet unique, conserve ses archives par branche mais dispose depuis 2008 d'un outil national de gestion électronique de documents centrée sur l'individu ou l'entreprise qui regroupe toutes les informations le/la concernant. La question se pose de l'archivage des données de cet applicatif qui n'entre pas dans le cadre prévu mais présente un intérêt certain.

L'URSSAF confie ses archives AED au Centre Interrégional du Traitement de l'Information de Lyon (CIRTIL).

Le CIRTIL accueille sur son site de Saint Priest (69) le Centre National d'Archivage Electronique Légal (CNAEL) qui assure la conservation des pièces justificatives au format électronique (disques numériques) pour le compte de toutes les URSSAF

- des documents encombrants, comme les micro-fiches, pas faciles à lire pour certains et inutiles pour d'autres. Des dossiers anciens seraient intéressants mais prennent de la place.

#### **4. Proposition d'organisation du réseau et attentes**

Le tour de table montre la diversité des attentes et des questions.

Il est convenu de constituer un groupe de départ avec les personnes présentes (destinataires des adresses mail de chacun), ouvert aux autres organismes régionaux qui le souhaiteraient. Des échanges par messagerie permettront de poser des questions à Bruno mais également de partager les bonnes pratiques à partir d'une question posée à tous, ou de faire des échanges à plusieurs.

Une réunion annuelle permettra d'échanger de vive voix, ou de présenter d'éventuelles nouveautés dans le domaine

Le site internet du Comité consacre plusieurs pages à la gestion des archives à l'adresse suivante : <http://www.corah.org/fr/p/60/archives>. Y figure notamment la circulaire AD 2000-01, en vigueur.

## **5. Information sur les travaux du comité d'histoire notamment sur les organismes fusionnés**

Le comité Rhône-Alpes souhaite recueillir des informations, au sens large, concernant les sites mutualisés et fusionnés pour s'assurer de la conservation de l'histoire de ces organismes. Il envisage des échanges oraux enregistrés avec les acteurs qui ont connu les périodes antérieures aux fusions.

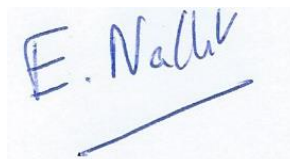
La région Rhône-Alpes est en effet touchée dans la moitié de son territoire par le mouvement de départementalisation des CPAM et CAF, du fait d'une implantation de plus grande proximité, sans lien avec la démographie a priori, mais qu'il serait intéressant d'étudier une fois le matériau réuni. D'autres regroupements ont eu lieu par ailleurs à la MSA et au RSI, dont il ne faudrait pas perdre la mémoire.

Les correspondants archives seront sollicités cette occasion.

En l'absence de questions diverses, la séance se termine par la visite du CRAH, les participants étant invités à se rendre par ailleurs sur le site du comité Rhône-Alpes pour les rubriques concernant l'archivage.

La séance est levée à 12h30.

Lyon le 19 octobre 2017



Elisabeth NALLET

**Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale**

c/o Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail - 35 rue Maurice Flandin - 69436 Lyon Cedex 03 - corah.secsoc@sfr.fr

[www.corah.org](http://www.corah.org)